



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 juillet 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Manuel Pottier
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

19. CINEMA MUNICIPAL LA BOBINE : NOUVEAU TARIF « ÉVÈNEMENT »

Exposé :

Le cinéma municipal « La Bobine » propose des animations en lien avec des évènements organisés sur le territoire de Quimperlé tout au long de l'année (Sous les Paupières des Femmes, Terre salée, Semaine Internationale, Ciné-bus ...).

Dans le cadre de partenariats, le cinéma propose une programmation de films ou de documentaires en lien avec les thématiques des manifestations.

Il n'existe pas de tarif spécifique pour ce type de manifestation et de partenariat.

Il est proposé d'appliquer un tarif proche du tarif réduit à 4 € (tarif réduit 4,40 €).

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de fixer à 4 € le tarif « événement » pour le cinéma municipal La Bobine.

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 15 juin 2016

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 28 juin 2016.

Décision : **après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.



M